



EATA
EUROPEAN ASSOCIATION for TRANSACTIONAL ANALYSIS

----- PTSC ----- TELEGRAM ----- PTSC ----- TELEGRAM ----- PTSC -----
Du : PTSC A : tous les TSTAs, PTSTAs, Formateur-CTA, instructeurs 101
N° 34 – Avril 2016

Le Comité de la Formation Professionnelle et des Standards (PTSC) de l'EATA adresse ce bulletin à tous les TSTAs, PTSTAs, Formateur-CTA et Instructeurs 101 membres de l'EATA. Avec le PTSC Telegram nous voulons vous informer des nouveaux développements et décisions concernant la formation, les examens, les standards, les règles etc... Veillez partager cette information vos élèves et vos collègues.

Le PTSC Telegram paraîtra à des dates irrégulières, chaque fois que des décisions importantes auront été prises par l'EATA, le PTSC ou le COC. Vous pouvez choisir de rassembler les Telegrams pour votre bibliothèque personnelle. En haut de la première page vous trouverez le numéro et la date de parution.

SVP notez bien que le PTSC Telegram n'est pas une alternative à l'EATA Newsletter mais offre des informations spécifiques que vous pourriez également trouver dans d'autres documents.

Adressez vos demandes ou commentaires à : Elyane Alleysson, présidente du PTSC, e.alleysson@orange.fr ou à l'EATA c/o Marianne Rauter, Silvanerweg 8, D-78464 Konstanz. Téléphone: 0049-7531-95270. Fax 0049-7531-95271, Email: EATA@gmx.com

***Membres du PTSC:** Elyane Alleysson (Présidente du PTSC), Sue Eusden (Présidente du COC), Christine Chevalier (Présidente Elue du COC), Eva Acs (Hongrie), Andreas Becker (Allemagne), Maya Bentele (Suisse), Dominique Gérard (Belgique), Mara Scoliere (Italie), Elena Soboleva (Russie).*

***Membres du COC:** Sue Eusden (Présidente du COC), Christine Chevalier (Présidente Elue du COC) Elyane Alleysson (Présidente du PTSC), Evelyne Papaux (Superviseuse des examens), Armelle Brunot (France), Jacqueline van Gent (Pays-Bas), Cathy Mc Quaid (Royaume-Uni), Barbara Repinc Zupanic (Slovénie), Lynda Tongue (Royaume-Uni).*

Cher(e)s Collègues,

Ce télégramme vous informe des nouvelles concernant la formation et la certification venant des réunions du PTSC/COC à Lyon en mars 2015, à Rome en juillet 2015, à Manchester en mars 2016 et du TAWCS¹ à Sidney en août

¹ N.d.T. : TAWCS Transactional Analysis World Council of Standards – Le Conseil Mondial des Normes en Analyse Transactionnelle

1. Atelier d'approbation officielle des formateurs (TEW)

- a. *Bourse pour le TEW* : Puisque le TEW se déroule toujours en anglais, le PTSC propose une bourse de 150 euros pour ceux qui ont besoin de traduire leur TPO² ou qui ont besoin d'avoir un traducteur durant le TEW. Les participants reçoivent le formulaire de demande de traduction quand ils s'inscrivent au TEW.
- b. *Préavis d'annulation* : quand une annulation est faite plus de 6 mois avant la date de la tenue du TEW auquel la personne s'est inscrite, les frais sont remboursés. A moins de 6 mois, les frais ne sont pas remboursés.
- c. *Sabine Klinkenberg est reconfirmée dans son rôle de coordinatrice des TEWs*. Nous la remercions pour le bon travail qu'elle effectue et pour sa disponibilité pour l'organisation de 3 TEWs par an et des 4 TEWs de 2016.

2. Notation des examens écrit CTA

- a. Les PTSTAs doivent évaluer au moins un examen écrit CTA avant de se présenter à l'examen TSTA ou Formateur-CTA.
Cette règle s'applique à tous les contrats de Formateur-CTA/TSTA signés en 2011 et après.
- b. Pour tous les CTAs et PTSTAs : le premier examen CTA que vous évaluez doit être supervisé par un TSTA ou un Formateur-CTA expérimenté dans le champ de l'examen. Trouver ce superviseur expérimenté est de votre responsabilité. Cette recommandation sera introduite dans le contrat entre le Coordinateur en Langue et les évaluateurs. Le principe est de vous soutenir dans votre première évaluation ainsi que d'assurer la protection du candidat et du système d'examen.
Cette règle s'applique immédiatement

3. Les enregistrements pour l'examen oral dans le champ de l'organisation :

S'il n'est pas possible pour un(e) candidat(e) d'effectuer des enregistrements pour son examen oral de CTA, le /la candidat(e) doit envoyer une demande d'exception au PTSC pour expliquer comment il/elle montrera sa compétence lors de l'examen oral sans les 3 enregistrements.

4. Corrections dans le Manuel :

- a. *Formulaire 12.11.5* : le PTSC désirait assurer la cohérence entre le point 11.12.3 (section 11) et le formulaire 12.11.5. Nous avons effacé dans ce formulaire la phrase « Nom de deux candidats CTA que e/la présent(e) candidat(e) candidat TSTA a supervisé au moins 40 heures » et remplacée par « Noms de deux supervisés que le/la présent(e) candidat(e) T/STA a supervisé durant un minimum de 40 heures chacun »
- b. *Formulaire 12.6.2* : Nous avons effacé le point 11 qui demandait aux personnes de choisir le type d'examen auquel ils désiraient participer en signant leur contrat. Les personnes doivent être libres de choisir leur examen quand ils sont prêts.
- c. *Limitations des Exceptions PTSTA* : Section 6, point 6.9.7, la limite de 3 exceptions sera étendue au contrat PTSTA. La phrase dans le manuel est maintenant : « Normalement il y

² N.d.T. TPO Training Proposal Outline – Le projet de formation

- a une limite de trois exceptions possibles simultanément pour tous les contrats de formation dans un champ donné »
- d. Section 11, Point 11.7.1 :
- i. La phrase « complété par l'évaluation du TEW » a été effacée afin de tenir compte du travail en développement des candidats.
 - ii. « Contrat PTSTA » a été remplacé par « contrat Formateur-CTA/TSTA »
- e. Section 7, point 7.3.1
Nous apportons une clarification à propos de la date limite pour l'inscription à l'examen oral. La nouvelle date limite est fixée comme suit :
- « Le Coordinateur des Examens en Langue Française doit recevoir votre recevoir ce formulaire au moins deux mois (**date à date**) avant la date précise de votre Examen Oral (i.e. si votre examen oral est le 10 du mois, alors la formulaire doit être reçu par le Coordinateur des Examens en Langue Française pour le 10, au moins deux mois avant) »
- Attention SVP !** Si les formulaires sont incomplets, le Coordinateur des Examens en Langue Française a le droit de ne pas accepter la candidature pour le lieu d'examen mentionné.
- f. Section 7, point 7.3.2
- *2 mois avant - date à date* : le Coordinateur des Examens en Langue Française aura reçu votre « Formulaire d'inscription à l'examen oral CTA et d'approbation du Superviseur Principal » (Nouveau Avril 2016)
- g. Les formulaires : 12.7.2, 12.7.3, 12.7.4, 12.7.6 et 12.7.8 ont subis de légers changements. Veuillez consulter le manuel pour avoir la dernière version (Nouveau en Avril 2016)

5. Groupe de travail mis sur pied par le PTSC

Dans le télégramme 33 nous informions que le PTSC avait mis sur pied un groupe de travail avec l'objectif de créer une nouvelle possibilité pour les Formateurs-CTA d'obtenir une certification pour former et superviser des P/TSTAs.

Les membres actuels de ce groupe de travail sont : Resi Tosi, Christine Chevalier, Gilles Barrow et Elena Soboleva.

6. Plagiat

Suite à une suggestion de la DGTA³, le COC et le PTSC ont créé un nouveau formulaire. Les candidats devront envoyer ce formulaire avec leur examen écrit. Il s'agit du formulaire de « Déclaration de non plagiat par le /la candidat(e) » 12.7.15. Les candidats CTA devront remplir ce formulaire et l'envoyer avec leur examen écrit au Coordinateur en Langue Française.

Figure ci-dessous, le texte qui doit être signé :

« Je déclare avoir développé et écrit le présent examen écrit en AT ci-joint entièrement par moi-même et ne pas avoir utilisé des sources ou des moyens sans le mentionner dans le texte. Toutes les pensées ou les citations littérales d'autres personnes sont clairement indiquées. L'examen écrit en AT n'a pas été utilisé ni dans la même version ni dans une version similaire pour obtenir un titre académique ou n'est publié par ailleurs. La version numérique est équivalente à la version manuscrite. »

³ N.d.T. DGTA Deutschen Gesellschaft für Transaktionsanalyse – Association Allemande d'Analyse Transactionnelle

7. Soutien financier pour la traduction du Manuel

Plusieurs associations ont réclamés les changements récents (du Manuel – N.d.T.) pour mettre à jour leurs propres traductions de leur Manuel. Comme il s’agit d’un service pour toute la communauté linguistique, le PTSC est en faveur de d’accorder aux associations un support financier pour cette mise à jour. Afin de garder ces traductions disponibles pour les personnes d’une même langue, le PTSC demande aux associations de mettre leur traduction sur le site web. Nous avons déjà le plaisir de vous annoncer que les associations des pays suivants sont engagées dans la traduction du manuel et dans sa publication sur leur site web.

Les pays sont : la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la France, l’Allemagne, la Hongrie, la Serbie, la Slovénie et l’Espagne.

8. Nouvelles de l’EAP⁴

- Marina Banic a été engagée par l’EATA en tant qu’expert EAP qui visite les instituts afin d’obtenir le statut EAPTI (European Accredited Psychotherapy Training Institute)
- Conditions de l’EAP relatives au travail personnel pour obtenir le CEP (Certificat Européen de Psychothérapie).

« Les exigences de formation pour le CEP prévoit 250 heures de thérapie personnelle sur **une durée minimum de 4 ans**. Ce qui veut dire que ces 250 heures peuvent être obtenues en plus de 4 ans mais **pas dans une période plus courte que 4 ans**. Cependant, la thérapie personnelle doit être faite suivant un **processus continu** sans longues interruptions. Aussi, si le candidat participe à une séance individuelle par semaine, le nombre minimum d’heures sera obtenu dans une période de 5 ans. La thérapie personnelle peut évidemment être plus longue que 5 ans auquel cas il est logique que le nombre d’heures sera supérieur au minimum de 250 heures. »

9. Nouvelles du TAWCS, Transactional Analysis World Council of Standards⁵

- La constitution a été signée à San Francisco par trois associations : ITAA, FTAA et EATA.
- Nouvelles du TAWCS suite à la réunion à Sidney en août 2015 :
A Sidney deux points importants ont été soulevés :

- *Le premier :* la participation de la FTAA⁶ au TAWCS. Pour avoir des représentants au TAWCS, une association doit avoir une instance de formation et d’examen (telle que le PTSC de l’EATA). Actuellement la FTAA n’a pas un telle instance. Le point a été soulevé par un représentant de la FTAA. La décision qui a été prise est de suspendre la participation de la FTAA jusqu’à ce qu’elle ait un telle instance.
- *Le deuxième point concerne la reconnaissance mutuelle du statut de Formateur-CTA demandée par les représentants de l’EATA :* Le dialogue concernant le Formateur-CTA et son statut a fait partie des discussions du TAWCS chaque année. L’EATA a recherché la reconnaissance mutuelle de ce statut avec l’ITAA et la FTAA. Le fait de l’amener au niveau du système de certification de l’EATA (voir le télégramme 33) a soulevé des questions de la part de l’ITAA et la FTAA. Ils ont exprimé leur souci de savoir si le format donnait suffisamment de garanties quant au haut niveau de cette certification. Afin d’être

⁴ N.d.T. EAP European Association for Psychotherapy – Association Européenne de Psychothérapie

⁵ N.d.T. : Le Conseil Mondial des Normes en Analyse transactionnelle

⁶ N.d.T. : FTAA Federation of Transactional Analysis Association from Australia and New Zealand. Fédération des associations d’Analyse Transactionnelle d’Australie et de Nouvelle Zélande

impliqué dans la réflexion à propos du statut de Formateur-CTA, l'ITAA a demandé à l'EATA de suspendre le programme de Formateur-CTA et a demandé aux co-présidents du TAWCS (Thorsten Geck et Elyane Alleysson) de mettre en place un groupe de travail pour travailler ensemble sur la reconnaissance mutuelle de ce statut.

De retour en Europe le président du PTSC a demandé au comité PTSC de prendre une décision par rapport à la demande de l'ITAA. Le PTSC a dit NON : pas de suspension du programme de Formateur-CTA.

La reconnaissance de Formateur-CTA sera de nouveau à l'agenda de la réunion du TAWCS à Genève en juillet 2016.

Nouvelles du COC

- Peter Rudolph a servi au COC jusqu'en mars 2016. Nous désirons le remercier pour son travail et ses contributions.
- Christine Chevalier deviendra Présidente du COC à Genève (juillet 2016).
- Sabine Klinkenberg continuera dans son poste de coordinatrice des Formateurs-CTA jusqu'en décembre 2019.
- Il y a eu beaucoup d'améliorations apportées aux formulaires du processus d'examen pour lesquelles les Coordinateurs en Langue, le COC et le PTSC ont collaboré.

1. Examens écrits

Ateliers d'examen écrit CTA :

Evelyne Papaux a organisé avec succès un atelier à Rome et refera le même à Genève en juillet 2016. Celui-ci sera gratuit pour les participants.

Changement dans la procédure d'appel :

Le candidat faisant appel recevra désormais du Superviseur des Examens (et non du président du Panel d'Appel) la décision écrite du Panel d'Appel.

2. Examens oraux :

Pour les candidats :

Paiement de l'examen oral

Lors de l'inscription à l'examen oral, la priorité sera donnée aux candidats sur base de la date à laquelle ils ont payé leur examen.

Journal de bord du candidat :

Veillez vous assurer que si le candidat a plus d'un contrat de formation de l'EATA que TOUS les contrats soient inclus dans le journal de bord présenté à l'examen.

Pour les examinateurs :

Participation à la réunion de briefing des examinateurs

Chaque briefing d'examen implique un ensemble unique de circonstances et une communauté d'apprentissage unique se rassemblant autour de l'objectif partagé d'examiner des candidats. Les examinateurs expérimentés ne participent parfois pas à ces réunions car ils croient qu'ils ont « déjà tout entendu ». Bien que nous valorisons cette expérience, le COC croit aussi que l'expérience des examinateurs a de la valeur pour la communauté qui se constitue pour rendre particulier chaque ensemble d'examens. Cela fait partie de l'engagement d'apprendre ensemble et de construire des relations de travail collaboratives qui soutiennent les bonnes pratiques d'évaluation avec des collègues. Tous les examinateurs doivent participer à ces réunions pour être

impliqués dans les examens. Si pour une quelconque raison un examinateur n'est pas en mesure d'y participer, sa participation aux examens est soumise à l'appréciation du superviseur local des examens.

3. Rôle de l'observateur aux examens

Une partie du développement des examens a inclus le rôle d'observateur dans les examens. Idéalement chaque jury d'examen aura un observateur qui donnera un feedback au jury quand l'examen est terminé. Ceci est au service des examens car crucial dans le soutien de l'apprentissage des examinateurs. Il invite leur réflexion et leur engagement dans une discussion entre pairs. Les retours de tous les sites d'examen est que ce rôle a été d'une valeur immense. En tant que tel c'est un rôle inestimable au service des examens et est dès lors **inclus** dans le « comptage » du nombre de fois où on a examiné. C'est un point demandé pour la certification de Formateur-CTA et TSTA. Cela fait également partie du rôle de TSTA pour rester en mesure de signer des contrats. Le COC croit que jouer ce rôle constitue une expérience d'examen valable.

4. Formulaire de feedback des examinateurs

Celui-ci sera introduit et piloté au niveau des sites d'examen afin d'inclure le feedback des examinateurs. Nous récoltons les feedbacks des candidats, des observateurs/modérateurs et des superviseurs d'examen. Nous désirons y inclure également les examinateurs.

5. Examen de Formateur-CTA :

- La certification de Formateur-CTA à Genève se déroulera en parallèle des examens CTA et TSTA. C'est la première fois que nous organisons toutes les certifications ensemble. Notre but est que tous les candidats soient en mesure de célébrer ensemble !
- L'implication des TSTA/Formateur-CTA dans ces examens comptera également pour leur implication professionnelle dans les examens.
- Des bourses sont disponibles au COC pour soutenir les traductions pour l'examen de Formateur-CTA. Les mêmes critères que pour le TEW sont d'application. Veuillez contacter Cathy McQuaid pour toute information supplémentaire.

6. Projets spéciaux

Le COC s'est engagé dans nombre de projets spéciaux qui seront soit décrits dans les Newsletters/Télégrammes ou alimenteront le travail d'amélioration du système d'examen dans son ensemble.

En résumé ceux-ci sont :

1. Collaboration autour de la page d'entête pour l'examen oral CTA ;
2. Superviseurs principaux « évaluant » l'examen écrit CTA ;
3. Amélioration du budget des sites d'examens oraux ;
4. Incorporation d'un feedback à 360° de chaque site d'examen pour maximiser l'apprentissage (des observateurs/modérateurs, examinateurs, candidats et superviseurs d'examens) ;
5. Soumission électronique des examens écrits ;
6. Investigations des problématiques liées au consentement du client pour les études de cas
7. Projets de recherche.

Elyane Alleysson, Chair of PTSC
e.alleysson@orange.fr